

Édité le 13/03/2026

**CREATION D'INSTALLATIONS
DE STOCKAGE D'ALCOOLS DE
BOUCHE**

ALLAS-CHAMPAGNE (17)

VIGNOBLES DE LA MÉTAIRIE

**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

***Tome n°1a : Résumé non technique
de l'étude de dangers***

Destinataires	Société	Email	Téléphone
C. SCHAUBER	SAS VIGNOBLES DE LA MÉTAIRIE	cschauber@domaine- lametairie.com	05 45 78 96 90

Numéro de version	Établi par	Vérifié par	Date
4	M.GABET E. BOILEAU	E. BOILEAU	13/03/2026

Table des matières

PARTIE 1	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ET DU PROJET	5
I.	LE DEMANDEUR	5
1.	Identification de la personne morale	5
2.	Données sur le site	5
3.	Localisation de l'installation	5
4.	Périmètre ICPE	7
II.	OBJET DU DOSSIER	9
III.	CADRE REGLEMENTAIRE	9
IV.	DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES	10
1.	Description des activités existantes	10
2.	Classement actuel des installations et du site	10
V.	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PROJETES	11
1.	Installations projetées	11
2.	Classement projeté des installations et du site	11
3.	Caractéristiques constructives	11
4.	Réseaux et utilites	13
VI.	SYNTHESE DES CONSOMMATIONS ET EMISSIONS	13
1.	Consommations	13
2.	Circulation	14
3.	Production de dechets	14
PARTIE 2	ÉTUDE DE DANGERS	15
I.	PERIMETRE DE L'ETUDE	15
II.	POTENTIEL DE DANGERS	15
III.	SELECTION DES PHENOMENES DANGEREUX	16
IV.	SYNTHESE ET ELEMENTS RELATIFS A LA MAITRISE DE L'URBANISATION	17
1.	Synthèse sur les effets dominos entre installations de l'Établissement	17
2.	Synthèse sur les effets dominos entre L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES	17
3.	Information des populations	17
4.	Éléments relatifs à la maîtrise de l'urbanisation	17
V.	ÉVALUTATION DE L'ACCEPTABILITE DES SCENARIOS D'ACCIDENT	21
VI.	RECOMMANDATIONS POUR LA REDUCTION DES RISQUES	22
1.	Mesures de maîtrise des risques	22
2.	Mesures techniques de maîtrise des risques d'incendie	22
3.	Mesures techniques de maîtrise des risques d'explosion	22
4.	mesures techniques de maîtrise du risque de pressurisation de cuve	22
5.	Mesures techniques de maîtrise des risques de pollution	23
6.	Mesures organisationnelles de maîtrise des risques d'incendie et d'explosion, de pressurisation et de pollution	23
7.	Moyens de lutte externe	23

Index des tableaux

Tableau 1. Identification de la personne morale	5
Tableau 2. Informations sur le site	5
Tableau 3. Coordonnées géographiques du site.....	7
Tableau 4. Référence et surface des parcelles cadastrales, propriétaire.....	8
Tableau 5. Classement ICPE actuel	10
Tableau 6. Classement ICPE projeté	11
Tableau 7. Caractéristiques constructives	12
Tableau 8. Consommations actuelles et projetées.....	13
Tableau 9. Flux de circulation	14
Tableau 10. Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers	15
Tableau 11. Phénomènes dangereux retenus	16
Tableau 12. Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR.....	18
Tableau 13. Synthèse des distances de surpression des phénomènes dangereux et classement MMR	20
Tableau 14. Grille d'appréciation de l'acceptabilité des scénarios	21

Index des illustrations

Figure 1. Situation géographique générale	6
Figure 2. Carte de situation communale	6
Figure 3. Situation locale	7
Figure 4. Situation cadastrale et périmètre ICPE	8

PARTIE 1 DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ET DU PROJET

I. LE DEMANDEUR

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Tableau 1. Identification de la personne morale

Dénomination sociale	VIGNOBLES DE LA MÉTAIRIE
SIREN	530 628 585
SIRET	530 628 585 00024
Date d'immatriculation	Immatriculée au RCS le 04-03-2011
Date d'enregistrement à l'INSEE	Enregistrée à l'INSEE le 01-03-2011
Forme juridique	SAS, société par actions simplifiées
Capital social	20 000 000,00 €
Adresse du siège	80-99 allée du cœur de chauffe 16300 GUIMPS
Activités principales / Code NAF/APE	Culture de la vigne (01.21Z)
Dirigeant(s)	Pierre-Henry GRAFFEUILLE, président

2. DONNEES SUR LE SITE

Tableau 2. Informations sur le site

Adresse du site	Lieu-dit « Aux Fontaines », 17500 ALLAS-CHAMPAGNE
Responsable du site	Christophe SCHAUBER
Effectifs prévus sur le site	Pas d'effectif permanent
Horaires de fonctionnement des services administratifs	8h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00
Nom de jours travaillés par an	251 jours / an

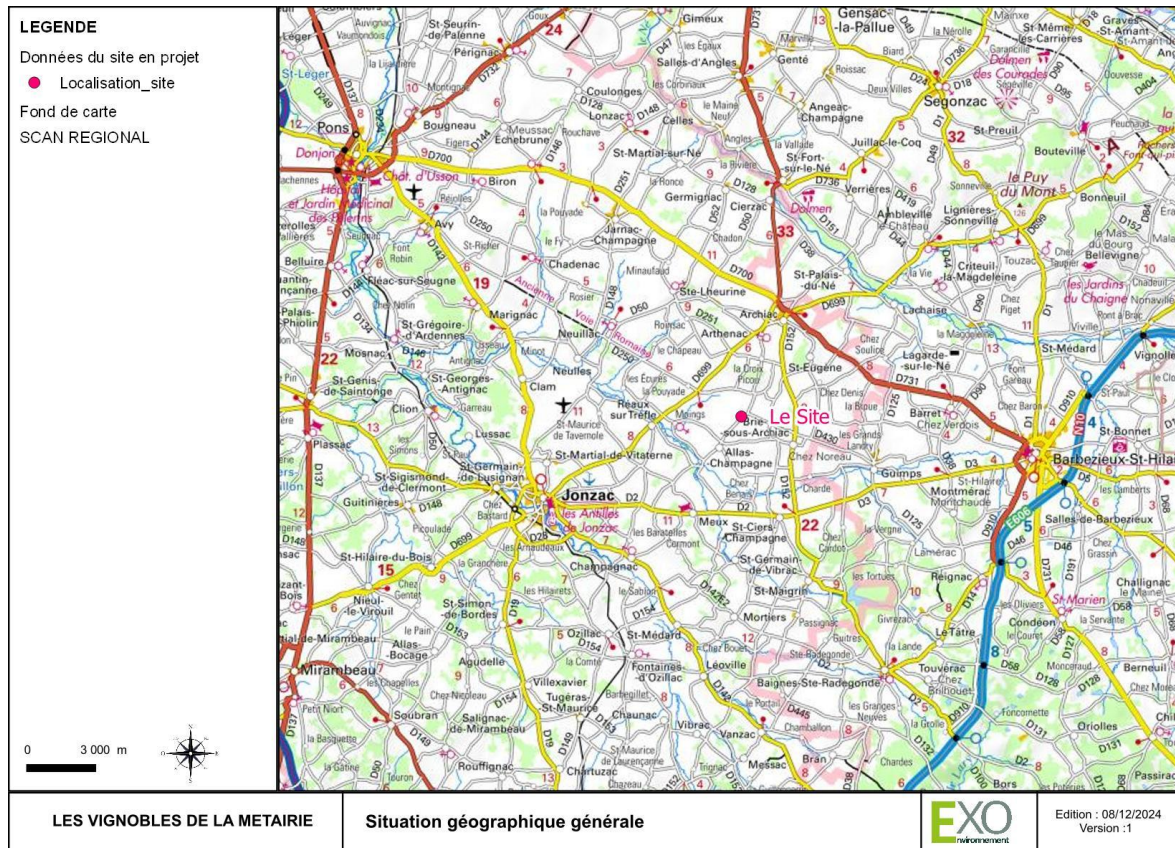
3. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le projet est localisé en région Nouvelle-Aquitaine, sur le territoire de la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE (code postal : 17500 ; code INSEE 17006) située au sud-est du département de la CHARENTE-MARITIME.

Le projet est localisé à environ 10 km au nord-est de JONZAC et 12 km à l'est de la nationale N10 (POITIERS-BORDEAUX) et de BARBEIZUX-SAINT-HILAIRE.

Elle fait partie de la communauté de communes de la Haute Saintonge, créée le 29 décembre 1992 et regroupant 129 communes au 1^{er} janvier 2024.

Figure 1. Situation géographique générale



Le site est localisé au lieu-dit « AUX FONTAINES », au nord de la commune d'ALLAS-CHAMPAGNE, à environ 1km du centre bourg. Il est desservi par la D149, axe local reliant les communes d'ARCHIAC et de VITREZAY (estuaire de la Gironde).

Figure 2. Carte de situation communale

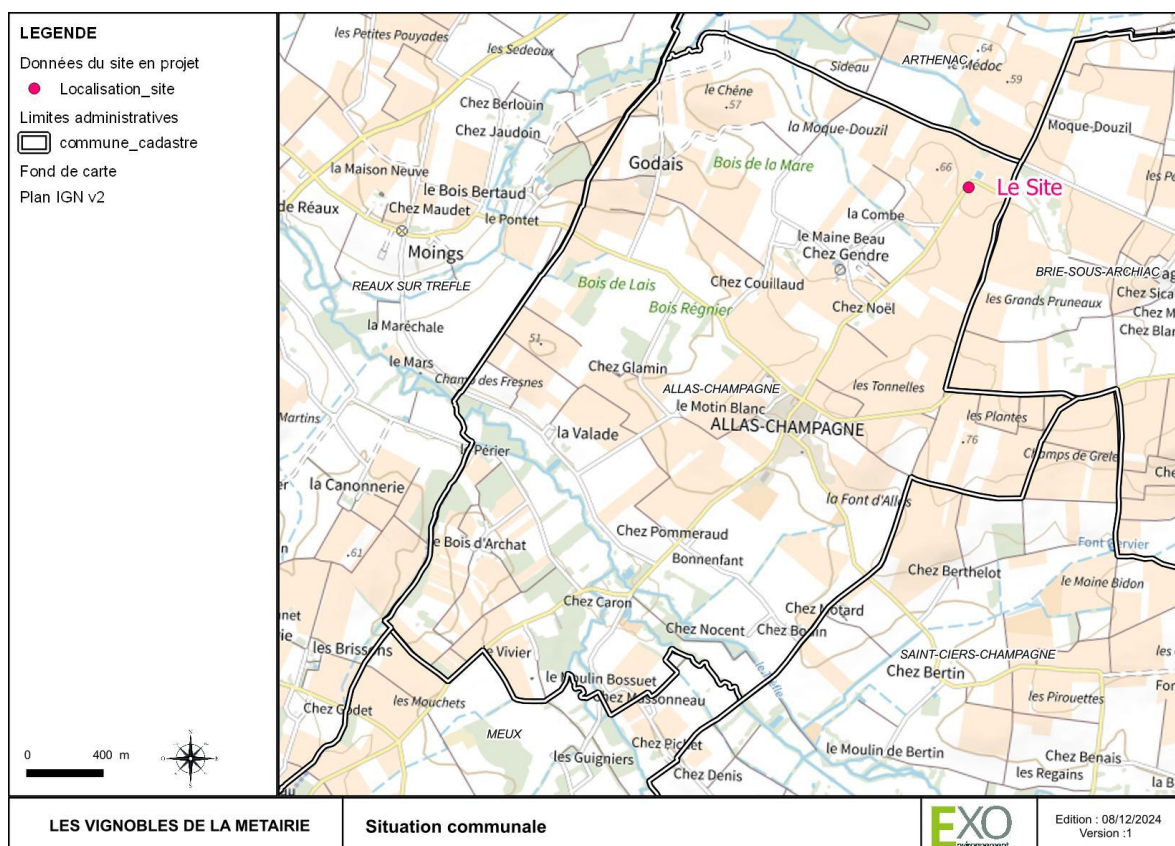


Figure 3. Situation locale



Tableau 3. Coordonnées géographiques du site

	WGS84	RGF93/Lambert93	RGF93/Lambert CC46
x	0° 19' 28" O	440 361	1 440 166
y	45° 28' 52" N	6 492 321	5 147 759

4. PERIMETRE ICPE

Les limites du site sont représentées sur la figure suivante. La liste des parcelles cadastrales concernées et l'emprise du projet les recoupant sont données dans le tableau ci-après. Le site s'étend sur environ 2 ha et 3 parcelles cadastrales.

Figure 4. Situation cadastrale et périmètre ICPE



Source : cadastre.gouv.fr

Tableau 4. Référence et surface des parcelles cadastrales, propriétaire

INSEE COMMUNE	REFERENCE CADASTRALE	ADRESSE CADASTRALE	CONTENANCE CADASTRALE	SURFACE DANS LE PERIMETRE D'EXPLOITATION	PROPRIETAIRE
-	-	-	<i>m²</i>	<i>m²</i>	-
17006	000 ZH 18	AUX FONTAINES 17500 ALLAS-CHAMPAGNE	97 794	1 740	SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE
17006	000 ZH 24	AUX FONTAINES 17500 ALLAS-CHAMPAGNE	38 155	15 170	SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE
17006	000 ZH 22	AUX FONTAINES 17500 ALLAS-CHAMPAGNE	32 954	2 838	SAS VIGNOBLES DE LA METAIRIE
		Surface totale en m ²	168 903	19 748	
		Surface totale en ha	16,89	1,97	

Source : Cadastre Etalab

II. OBJET DU DOSSIER

Ce dossier constitue la demande d'autorisation environnementale pour la création d'installations de stockage d'alcools de bouche sur le site des VIGNOBLES DE LA MÉTAIRIE à ALLAS-CHAMPAGNE (17) au lieu-dit « Aux Fontaines ».

Le présent Tome 2 rend compte des données administratives exigées pour ce dossier.

Le projet consiste en la création de nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche au sein d'un site existant d'ores et déjà autorisé pour trois chais de stockage d'alcools de bouche (QSP de 1 404 m³). Le nombre de chais après projet sera de six chais comportant chacun deux cellules indépendantes.

Les volumes de stockages d'alcools supplémentaires représentent 4 140 m³, franchissant en soi le seuil réglementaire de l'autorisation environnementale au titre de la rubrique ICPE 4755-2a de 500 m³.

Les volumes de stockages d'alcools projetés (QSP totale) représentent 5 544 m³, le seuil SEVESO au titre de la rubrique 4755-1 n'est cependant pas franchi.

III. CADRE REGLEMENTAIRE

Les installations classées visées à l'article L.511-1 du Code de l'environnement sont définies dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) établie par décret en Conseil d'État.

Le site existant bénéficie déjà d'un arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la rubrique 4755-2a, par suite de la procédure d'autorisation environnementale menée en 2021-2022. Le projet d'alors n'était pas soumis à évaluation environnementale.

La procédure à suivre pour le présent projet est déduite d'une analyse basée sur la *note DGPR du 20/12/2021 relative aux modifications des installations classées pour la protection de l'environnement*.

- o Les modifications envisagées ne sont pas soumises à évaluation environnementale après décision de l'autorité environnementale du 14/01/2025 à la suite du dépôt d'une demande d'examen au cas par cas ;
- o Elles ne sont pas caractérisées substantielles selon les critères *sans marge d'appréciation* détaillés dans la note susvisée, en particulier le projet n'entraîne pas le dépassement du seuil SEVESO ;
- o Néanmoins, les quantités d'alcools supplémentaires projetées relèvent en elles-mêmes du régime de l'autorisation et correspondent à 9 fois le seuil de l'autorisation de la rubrique 4755-2a.

Considérant les quantités d'alcools supplémentaires projetées et l'actualisation nécessaire de l'étude de dangers initiale avec les phénomènes dangereux liés aux nouvelles installations, les modifications projetées sont considérées substantielles.

La procédure consiste en une demande d'autorisation environnementale avec étude d'incidence.

L'instruction de la demande d'autorisation environnementale est prévue selon les phases suivantes depuis l'entrée en vigueur des dispositions de la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023, dite « Loi Industrie Verte » :

- o Une phase de vérification de la régularité et de la complétude du dossier ;
- o Une phase d'examen et de consultation ;
- o Une phase de décision.

Le passage en CODERST n'est pas systématique, il est laissé à l'appréciation du préfet.

L'autorisation environnementale ne vaut pas autorisation d'urbanisme. L'autorisation d'urbanisme peut être délivrée avant l'autorisation environnementale, mais elle ne peut être exécutée qu'après la délivrance de l'autorisation environnementale.

IV. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES

1. DESCRIPTION DES ACTIVITES EXISTANTES

Le site est autorisé pour :

- 3 chais de stockages d'alcools, chai 1, chai 2 et chai 3¹, de 292 m² pour des QSP de 484 et 2 x 460m³ ;
- 2 aires de dépotage de 52m² ;
- La mise en rétention déportée des chais 2 et 3 et la collecte du débordement de la rétention interne du chai 1 existant ;
- 1 fosse d'extinction de 150 m³,
- 1 bassin de rétention et de confinement étanche de 415 m³
- 1 bassin d'infiltration des eaux pluviales de 525 m³ ;
- 2 réserves incendie de 240 m³ associées chacune à deux aires d'aspiration.

A ce jour, le site comporte :

- Le chai 1 ;
- Une réserve d'eau de 240 m³.

Aménagements à réaliser courant 2025-2026 :

- Construction des chais 2 et 3 ;
- Aménagement des deux aires de dépotages ;
- Aménagement de la seconde réserve d'eau d'incendie et des aires d'aspiration connexes ;
- Aménagements du réseau d'écoulements accidentels (réseau, regards siphoniques, fosse d'extinction, bassin de rétention) ;
- Aménagement du réseau de gestion des eaux pluviales et bassin d'infiltration ;
- Mise sous détection incendie et intrusion des locaux ;
- Création d'un second accès (réservé au SDIS) et d'une voirie engin connectant les deux accès ;
- Clôture du site et portails d'accès
- Raccordement au réseau AEP
- Construction d'un local technique de 136m².

Les éléments ci-dessous rendent compte du site à l'issue des aménagements à réaliser en 2025-2026.

2. CLASSEMENT ACTUEL DES INSTALLATIONS ET DU SITE

La situation administrative du site est détaillée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5. Classement ICPE actuel

Rubrique ICPE	Libellé - Activité	Capacités des installations	Régime
4755-2.a	Alcool de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusion, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieure ou égale à 500 m ³	Chai 1 : 484 m ³ Chai 2 : 460 m ³ Chai 3 : 460 m ³ QSP totale : 1 404 m ³	A

(DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration (E) Enregistrement (A) Autorisation

¹ Les chais 1, 2 et 3 correspondent à trois cellules de 292 m² espacées de 10 m. Leur libellé est actualisé dans la description des installations projetées : Chai 1- Cellule 1, Chai 2- cellule 3 et Chai 3- Cellule 5.

V. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PROJETES

1. INSTALLATIONS PROJETEES

Le projet consiste en la création de nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche, avec :

- o 3 chais de 584 m² chacun pouvant contenir 920 m³ d'alcools et scindés en deux cellules indépendantes (acrotère en toiture et façades) ;
- o d'une seconde cellule indépendante adjacente à chacun des chais 1, 2 et 3;
- o de 2 aires de dépotage d'alcools ;
- o Le raccordement des nouvelles cellules de stockages et nouvelles aires de dépotage au réseau de gestion des écoulements accidentels (collecte, regards siphoniques, fosse d'extinction existante, bassin de rétention existant)
- o la réalisation de nouvelles voiries ;
- o L'extension du réseau de collecte des eaux pluviales (toitures et voiries) et l'actualisation du dimensionnement du bassin de gestion des eaux pluviales.

2. CLASSEMENT PROJETE DES INSTALLATIONS ET DU SITE

Le tableau ci-dessous présente le classement ICPE des activités projetées sur le site.

Tableau 6. Classement ICPE projeté

Rubrique ICPE	Libellé - Activité	Capacité des installations	Régime	Rayon d'affichage
4755-2-a	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieure ou égale à 500 m ³	Chai 1 : 944 Chai 2 : 920 Chai 3 : 920 Chai 4 : 920 Chai 5 : 920 Chai 6 : 920 QSP totale : 5 544 m ³ QSP totale : 4 904 t	A	2km

(DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration (E) Enregistrement (A) Autorisation

3. CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les caractéristiques constructives des chais sont détaillées dans le tableau suivant :

Modifié sur demande de l'exploitant

Tableau 7. Caractéristiques constructives

		Chai 1 - Cell.1	Chai 2 - Cell.3 Chai 3 - Cell. 5	Chai 1 - Cell.2, Chai 2 - Cell.4, Chai 3 - Cell. 6 Chai 4 à 6 - Cell. 7 à 12	
		EXISTANT	AUTORISÉS, CONSTRUCTION 2025	PROJETÉES	
	Distance minimale au tiers (m)	11	11	11	
	Distance minimale autre chai (m)	10	10	10	
Dimensions	Longueur intérieure (m)	19,6	19,6	19,6	
	Largeur intérieure (m)	14,9	14,9	14,9	
	Surface intérieure (m²)	292,14	292	292	
	Hauteur minimale cellule coupe-feu (m)	7,5	8,3	8,3	
	Hauteur toiture au faîtage (m)	9	10,53	10,53	
	Hauteur sous ferme (m) / TN	7,5	7,9	7,9	
	Cellule indépendante	OUI	OUI	OUI	
	Acrotère entre 2 cellules	Oui + 1 m en toiture et + 0,5m en façades	Oui + 1 m en toiture et 0,5m en façades	Oui + 1 m en toiture et 0,5m en façades	
Matériaux	Charpente (bois, métallique...)	Bois Lamellé collé	Bois massif	Bois massif	
		<i>R30 (stable au feu ½ heure)</i>	<i>R30 (stable au feu ½ heure)</i>	<i>R30 (stable au feu ½ heure)</i>	
	Type de toiture	Tuiles romanes de terre cuite	Tuiles romanes de terre cuite	Tuiles romanes de terre cuite	
		<i>A2s1d0 et Broof t3</i>	<i>A2s1d0 et Broof t3</i>	<i>A2s1d0 et Broof t3</i>	
	Isolant sous toiture	240 mm de laine de verre	240 mm de laine de verre et SHEDISOL	240 mm de laine de verre et SHEDISOL	
		<i>A2s1d0 ou Bs2d1</i>	<i>A2s1d0 ou Bs2d1</i>	<i>A2s1d0 ou Bs2d1</i>	
	Murs périphériques (béton cellulaire, parpaings)	ARGI 16 enduites	Briques Monomur enduites	Briques Monomur enduites	
		<i>A2s1d0 et REI 240</i>	<i>A2s1d0 et REI 240</i>	<i>A2s1d0 et REI 240</i>	
Murs de séparation avec autre local (béton...)	ARGI 16 enduites	Briques Monomur enduites	Briques Monomur enduites		
	<i>A2s1d0 et REI 240</i>	<i>A2s1d0 et REI 240</i>	<i>A2s1d0 et REI 240</i>		
Nature du sol (béton, enrobée...)	Béton	Béton	Béton OU matériau avec coeff. perméabilité inférieure à 10 ⁻⁷ m/s		
	<i>Incombustible</i>	<i>Incombustible</i>	<i>Incombustible</i>		
Description des éléments de sécurité incendie	Portes Extérieures	Nombre et dimensions (l*h)	1 porte de 1,1 x 2 m 1 porte de 3,6 x 2,5 m	1 porte de 1,1 x 2 m 1 porte de 4,5 x 4 m	
		Caractéristiques	<i>E30</i>	<i>BOIS MASSIF E30</i>	
	Portes intérieures	Nombre	0	0	
		Résistance au feu	-	-	
	Exutoires	Nombre	1	1	
		Surface utile ouverture unitaire	1 m²	1 m²	
		Surface utile ouverture totale	1 m²	1 m²	
Commandes		Automatique	Automatique		
Description des éléments de sécurité incendie	Fosse d'extinction		150 m³	150 m³	
	Mise en rétention		Encaissement de 0,81 m, soit 236m³	Déportée sur bassin de rétention de 415 m³ via fosse d'extinction	
			collecte du débordement vers fosse d'extinction et bassin de rétention de 415m³		
	Gestion des débordements éventuels		Bassin de gestion des EP	Bassin de gestion des EP	
	Intervention	Extincteurs (nombre et type)	2 extincteurs portatifs 144B 2 extincteurs sur roue de 50 kg	2 extincteurs portatifs 144B	2 extincteurs portatifs 144B 2 extincteurs sur roue de 50 kg
		PIA/RIA (nombre)	NON - aménagement cahier des charges 2 extincteurs sur roue de 50 kg	NON - aménagement cahier des charges 2 extincteurs sur roue de 50 kg	NON - aménagement cahier des charges 2 extincteurs sur roue de 50 kg
		Extinction automatique (type et vol.)	NON	NON	NON
Détection	Incendie	OUI	OUI	OUI	
	Intrusion	OUI	OUI	OUI	
	Télétransmission	OUI	OUI	OUI	
Contenu de la structure	Volume stocké max (m3)		484 m³	460 m³	
	Présence de cuves INOX		OUI	OUI	

4. RESEAUX ET UTILITES

Modifié sur demande de l'exploitant

- Le site étant existant, il est desservi par les réseaux d'électricité, télécom, AEP etc
- l'exploitant souhaite raccorder le site à un forage existant alimentant le site historique CHEZ GENDRE à ALLAS-CHAMPAGNE ;
- Le site est équipé d'un dispositif d'assainissement non collectif pour les eaux usées sanitaires (personnels présents ponctuellement).
- Le site et le projet ne comporte pas de production ou rejet d'eaux de process. Les seules eaux de process sont liées aux eaux d'épalement produites à la livraison de nouveaux contenants afin de déterminer leur contenance exacte. Ces eaux ne comprennent aucun ajout de produits. Ces eaux sont estimées à quelques dizaines de mètres cube supplémentaires annuellement, Elles sont réutilisées pour le rinçage des locaux et l'alimentation des regards siphoniques et de la fosse d'extinction.
- Le projet intègre une gestion des eaux pluviales par infiltration pour une pluie de période de retour 30 ans par l'intermédiaire d'un bassin d'infiltration pour un volume total de 525 m³.
- La gestion des différents écoulements accidentels sera la suivante pour l'ensemble des chais du site, y compris chais existants : Les écoulements accidentels de faible envergure seront récupérés à l'aide d'agents absorbants ou de kits anti-pollution.
 - La cellule 1 du chai 1 dispose d'une rétention interne de 236 m³ par un encaissement de 0,81 m ; Le débordement est récupéré par l'aire de dépotage n°1, puis dirigé vers la fosse d'extinction (150 m³) et le bassin de rétention et de confinement étanche (415 m³).
 - Les autres cellules sont équipées d'un réseau de collecte interne, drainant les écoulements accidentels vers le même réseau de gestion des écoulements accidentels.
 - En cas de débordement de la rétention, les écoulements sont canalisés vers un bassin de débordement non étanche sur site (mutualisé avec le bassin d'infiltration des eaux pluviales) de 525 m³ de volume utile, grâce à une surverse de sécurité ;
 - Afin de protéger les autres cellules en cas de sinistre, les réseaux de collecte des écoulements accidentels comportent des regards siphoniques avant les jonctions avec la canalisation principale de collecte des écoulements accidentels. Les regards siphoniques permettent de protéger le local en amont du regard siphonique dans le cas d'un sinistre sur un autre local ou équipement. Leur fonction est d'éviter les remontées de vapeurs dans les bâtiments.

VI.SYNTHESE DES CONSOMMATIONS ET EMISSIONS

1. CONSOMMATIONS

Modifié sur demande de l'exploitant

Le tableau ci-dessous résume les consommations actuelles et projetées en eau et en électricité du site.

Tableau 8. Consommations actuelles et projetées

Ressource	Usage	situation actuelle		situation projetée	
		Moyenne annuelle	Maximale journalière	Moyenne annuelle	Maximale journalière
Eau de ville ou forage	Epalement, bureau, appoint des moyens de défense incendie	50 m ³	0,5 m ³	50 m ³	0,5 m ³
Électricité	Pompes, éclairage et équipements de sécurité/sûreté	0,8 MWh	/	4,8 MWh	/

2. CIRCULATION

Le tableau suivant rend compte de la fréquentation actuelle et projetée du site par des véhicules (poids lourds ou légers) liée à l'activité.

Tableau 9. Flux de circulation

	situation actuelle		situation projetée	
	Nombre moyen de véhicules	Nombre maximum de véhicules	Nombre moyen de véhicules	Nombre maximum de véhicules
Poids lourds	< 1 /mois	6 / mois	1 / mois	6 / mois
Véhicules légers	< 2 /mois	6 / mois	2 /mois	10 / mois

3. PRODUCTION DE DECHETS

L'activité de stockage d'alcools prévue sur le site ne générera pas de déchets.

PARTIE 2 ÉTUDE DE DANGERS

I. PERIMETRE DE L'ETUDE

L'étude de dangers porte sur les chais de stockage d'alcools et les aires de dépotage. Le site comporte également un bâtiment technique et social de 136m². Le site ne comporte pas de canalisation fixe de transfert d'alcools en dehors des chais. Les locaux techniques et sociaux présentent des risques ordinaires et ne feront pas partie du périmètre de l'étude.

II. POTENTIEL DE DANGERS

Le tableau suivant résume les potentiels de dangers associés aux installations et précise ceux qui seront retenus à étudier dans l'analyse de risques.

Modifié sur demande de l'exploitant

Tableau 10. Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers

Système	Potentiel de danger	QSP	ERC	Phénomène dangereux
Chai 1-Cell.1	<ul style="list-style-type: none"> 3 cuves inox de 285 hl 2 tonneaux de 152 hl ~920 barriques de 4 hl 	484 m ³	Fuite : Nappe et ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 1-Cell.2	<ul style="list-style-type: none"> 1 cuve inox de 460 hl 3 tonneaux de 340 hl 780 barriques de 4 hl 	460 m ³	Fuite : Nappe et ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 2-Cell.3	<ul style="list-style-type: none"> 1 cuve inox de 460 hl 3 tonneaux de 340 hl 780 barriques de 4 hl 	460 m ³	Fuite : Nappe et ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 2-Cell.4	<ul style="list-style-type: none"> 1 cuve inox de 460 hl 3 tonneaux de 340 hl 780 barriques de 4 hl 	460 m ³	Fuite : Nappe et ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 3-Cell.5	<ul style="list-style-type: none"> 1 cuve inox de 460 hl 3 tonneaux de 340 hl 780 barriques de 4 hl 	460 m ³	Fuite : Nappe et ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 3-Cell.6	<ul style="list-style-type: none"> 1 cuve inox de 460 hl 3 tonneaux de 340 hl 780 barriques de 4 hl 	460 m ³	Fuite : Nappe et ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 4-Cell.7	<ul style="list-style-type: none"> 1 cuve inox de 460 hl 3 tonneaux de 340 hl 780 barriques de 4 hl 	460 m ³	Fuite : Nappe et ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 4-Cell.8	<ul style="list-style-type: none"> 1 cuve inox de 460 hl 3 tonneaux de 340 hl 780 barriques de 4 hl 	460 m ³	Fuite : Nappe et ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 5-Cell.9	<ul style="list-style-type: none"> 1 cuve inox de 460 hl 3 tonneaux de 340 hl 780 barriques de 4 hl 	460 m ³	Fuite : Nappe et ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 5-Cell.10	<ul style="list-style-type: none"> 1 cuve inox de 460 hl 3 tonneaux de 340 hl 780 barriques de 4 hl 	460 m ³	Fuite : Nappe et ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 6-Cell.11	<ul style="list-style-type: none"> 1 cuve inox de 460 hl 3 tonneaux de 340 hl 780 barriques de 4 hl 	460 m ³	Fuite : Nappe et ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai 6-Cell.12	<ul style="list-style-type: none"> 1 cuve inox de 460 hl 3 tonneaux de 340 hl 780 barriques de 4 hl 	460 m ³	Fuite : Nappe et ignition	Incendie, explosion, pollution
Aires de dépotages	Citerne de 300 hl : plus grand compartiment de 110 hl	300 hl	Fuite : Nappe et ignition	Incendie, explosion, pollution

III. SELECTION DES PHENOMENES DANGEREUX

Le tableau suivant précise la liste des phénomènes dangereux retenus comme susceptibles, en l'absence de maîtrise, d'atteindre les enjeux extérieurs de l'établissement directement ou par effets dominos, c'est-à-dire de conduire à un accident majeur caractérisé par des effets létaux ou des effets irréversibles à l'extérieur du site.

Tableau 11. Phénomènes dangereux retenus

Type	N° phd	Phénomène dangereux
Effets thermiques	A1	Incendie du chai 1
Effets thermiques	A2	Incendie du chai 2
Effets thermiques	A3	Incendie du chai 3
Effets thermiques	A4	Incendie du chai 4
Effets thermiques	A5	Incendie du chai 5
Effets thermiques	A6	Incendie du chai 6
Effets de surpression	B1	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 1
Effets de surpression	B2	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 2
Effets de surpression	B3	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 3
Effets de surpression	B4	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 4
Effets de surpression	B5	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 5
Effets de surpression	B6	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 6
Effets thermiques	C	Pressurisation de bac pris dans un incendie
Effets de surpression	D1	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne sur l'aire de dépotage n°1
Effets de surpression	D2	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne sur l'aire de dépotage n°2
Effets de surpression	D3	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne sur l'aire de dépotage n°3
Effets de surpression	D4	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne sur l'aire de dépotage n°4
Effets de surpression	E	Explosion d'une ATEX dans un stockage d'alcools hors zone 0
Effets de thermiques	F	Incendie locaux techniques
Effets thermiques	G1	Incendie sur l'aire de dépotage n°1
Effets thermiques	G2	Incendie sur l'aire de dépotage n°2
Effets thermiques	G3	Incendie sur l'aire de dépotage n°3
Effets thermiques	G4	Incendie sur l'aire de dépotage n°4

Les phénomènes dangereux E et F, non susceptibles d'engendrer de tels effets à l'extérieur du site, sont écartés. Il s'agit des phénomènes :

- D'incendie de locaux de type bureaux, local technique, local électrique, ...,
- D'explosion de vapeurs de type ATEX hors zones 0.

À noter que la présence d'évents convenablement dimensionnés ou de trous d'homme (sans ailettes de serrages) sur les nouvelles cuves de stockage d'alcools rendra physiquement impossible les phénomènes de pressurisation de bac pris dans un incendie (phénomène C).

IV. SYNTHÈSE ET ÉLÉMENTS RELATIFS À LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

1. SYNTHÈSE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'analyse des effets dominos permet de conclure que :

- Pour l'ensemble des chais avec tenue des murs, il n'y a pas d'effet domino sur les chais voisins, les effets thermiques restent cantonnés aux différentes cellules, (ils ne sortent pas du site).
- Pour l'ensemble des chais, sans tenue des murs, les effets dominos atteignent les chais voisins.
- En cas d'explosion de cuve dans un chai, la surpression est supposée s'évacuer par la toiture.

2. SYNTHÈSE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ÉTABLISSEMENT ET DES ÉTABLISSEMENTS PROCHES

Il n'y a pas d'établissement à proximité susceptible d'impacter le site en projet ou d'être impacté par celui-ci.

3. INFORMATION DES POPULATIONS

Il n'est pas prévu de mesures d'alerte particulière de la population en cas d'accident sur le site.

4. ÉLÉMENTS RELATIFS À LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

Les tableaux suivants récapitulent les distances d'effets obtenus pour les phénomènes d'incendie et d'explosion, ainsi que leurs probabilités, gravités et classement dans la grille des mesures de maîtrise des risques (MMR).

Seuls les phénomènes d'explosion sans tenue des murs sont présentés. Avec tenue des murs, les effets de surpression sont évacués par la toiture.

Tableau 12. Synthèse des distances d'effets thermiques des phénomènes dangereux et classement MMR

PhD	Installation	Façade FLUMILOG	Orientation Plan	Enjeux	Distance d'effet avec tenue des murs			Cinétique	Prob.	Gravité	ClasseMMR	Distance d'effet sans tenue des murs			Cinétique	Prob.	Gravité	ClasseMMR
					8 kW/m²	5 kW/m²	3 kW/m²					8 kW/m²	5 kW/m²	3 kW/m²				
A1	Chai 1-Cell.1	P1	Nord	Chai	Na	Na	6	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np				
	Chai 1-Cell.1	P2	est	Cellule mitoyenne	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
	Chai 1-Cell.1	P3	Sud	Zone agricole	4	6	10					Np	Np	Np				
	Chai 1-Cell.1	P4	ouest	RD et réserve incendie	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
A1	Chai 1-Cell.2	P1	Nord	Chai	Na	Na	4	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np				
	Chai 1-Cell.2	P2	est	Zone agricole	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
	Chai 1-Cell.2	P3	Sud	Zone agricole	5	7	11					Np	Np	Np				
	Chai 1-Cell.2	P4	ouest	Cellule mitoyenne	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
A1	Chai n°1 – Incendie généralisé à deux cellules	P1	Nord	Chai	Np	Np	Np	-	-	-	-	15	22	29	Lente et retardée	6	Important	MMR Rang 1
	Chai n°1 – Incendie généralisé à deux cellules	P2	est	Zone agricole	Np	Np	Np					11	15	19				
	Chai n°1 – Incendie généralisé à deux cellules	P3	Sud	Zone agricole	Np	Np	Np					15	22	29				
	Chai n°1 – Incendie généralisé à deux cellules	P4	ouest	RD et réserve incendie	Np	Np	Np					11	15	19				
A2	Chai 2-Cell.3	P1	Nord	Chai	Na	Na	4	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np				
	Chai 2-Cell.3	P2	est	Cellule mitoyenne	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
	Chai 2-Cell.3	P3	Sud	Chai	5	7	11					Np	Np	Np				
	Chai 2-Cell.3	P4	ouest	Route départementale	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
A2	Chai 2-Cell.4	P1	Nord	Chai	Na	Na	4	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np				
	Chai 2-Cell.4	P2	est	Zone agricole	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
	Chai 2-Cell.4	P3	Sud	Chai	5	7	11					Np	Np	Np				
	Chai 2-Cell.4	P4	ouest	Cellule mitoyenne	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
A2	Chai n°2 – Incendie généralisé à deux cellules	P1	Nord	Chai	Np	Np	Np	-	-	-	-	16	22	29	Lente et retardée	6	Sérieux	Aucune
	Chai n°2 – Incendie généralisé à deux cellules	P2	est	Zone agricole	Np	Np	Np					11	13	19				
	Chai n°2 – Incendie généralisé à deux cellules	P3	Sud	Chai	Np	Np	Np					16	22	29				
	Chai n°2 – Incendie généralisé à deux cellules	P4	ouest	Route départementale	Np	Np	Np					11	13	19				
A3	Chai 3-Cell.5	P1	Nord	Chai	Na	Na	4	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np				
	Chai 3-Cell.5	P2	est	Cellule mitoyenne	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
	Chai 3-Cell.5	P3	Sud	Chai	5	7	11					Np	Np	Np				
	Chai 3-Cell.5	P4	ouest	Route départementale	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
A3	Chai 3-Cell.6	P1	Nord	Chai	Na	Na	4	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np				
	Chai 3-Cell.6	P2	est	Zone agricole	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
	Chai 3-Cell.6	P3	Sud	Chai	5	7	11					Np	Np	Np				
	Chai 3-Cell.6	P4	ouest	Cellule mitoyenne	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
A3	Chai n°3 – Incendie généralisé à deux cellules	P1	Nord	Chai	Np	Np	Np	-	-	-	-	16	22	29	Lente et retardée	6	Sérieux	Aucune
	Chai n°3 – Incendie généralisé à deux cellules	P2	est	Zone agricole	Np	Np	Np					11	13	19				
	Chai n°3 – Incendie généralisé à deux cellules	P3	Sud	Chai	Np	Np	Np					16	22	29				
	Chai n°3 – Incendie généralisé à deux cellules	P4	ouest	Route départementale	Np	Np	Np					11	13	19				
A4	Chai 4-Cell.7	P1	Nord	Chai	Na	Na	4	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np				
	Chai 4-Cell.7	P2	est	Cellule mitoyenne	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
	Chai 4-Cell.7	P3	Sud	Chai	5	7	11					Np	Np	Np				
	Chai 4-Cell.7	P4	ouest	Route départementale	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
A4	Chai 4-Cell.8	P1	Nord	Chai	Na	Na	4	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np				
	Chai 4-Cell.8	P2	est	Zone agricole	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
	Chai 4-Cell.8	P3	Sud	Chai	5	7	11					Np	Np	Np				
	Chai 4-Cell.8	P4	ouest	Cellule mitoyenne	Na	Na	Na					Np	Np	Np				

PhD	Installation	Façade FLUMILOG	Orientation Plan	Enjeux	Distance d'effet avec tenue des murs			Cinétique	Prob.	Gravité	ClasseMMR	Distance d'effet sans tenue des murs			Cinétique	Prob.	Gravité	ClasseMMR
					8 kW/m ²	5 kW/m ²	3 kW/m ²					8 kW/m ²	5 kW/m ²	3 kW/m ²				
A4	Chai n°4 – Incendie généralisé à deux cellules	P1	Nord	Chai	Np	Np	Np	-	-	-	-	16	22	29	Lente et retardée	6	Sérieux	Aucune
	Chai n°4 – Incendie généralisé à deux cellules	P2	est	Zone agricole	Np	Np	Np					11	13	19				
	Chai n°4 – Incendie généralisé à deux cellules	P3	Sud	Chai	Np	Np	Np					16	22	29				
	Chai n°4 – Incendie généralisé à deux cellules	P4	ouest	Route départementale	Np	Np	Np					11	13	19				
A5	Chai 5-Cell.9	P1	Nord	Chai	Na	Na	4	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np	-	-	-	-
	Chai 5-Cell.9	P2	est	Cellule mitoyenne	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
	Chai 5-Cell.9	P3	Sud	Chai	5	7	11					Np	Np	Np				
	Chai 5-Cell.9	P4	ouest	Route départementale	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
A5	Chai 5-Cell.10	P1	Nord	Chai	Na	Na	4	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np	-	-	-	-
	Chai 5-Cell.10	P2	est	Zone agricole	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
	Chai 5-Cell.10	P3	Sud	Chai	5	7	11					Np	Np	Np				
	Chai 5-Cell.10	P4	ouest	Cellule mitoyenne	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
A5	Chai n°5 – Incendie généralisé à deux cellules	P1	Nord	Chai	Np	Np	Np	-	-	-	-	16	22	29	Lente et retardée	6	Sérieux	Aucune
	Chai n°5 – Incendie généralisé à deux cellules	P2	est	Zone agricole	Np	Np	Np					11	13	19				
	Chai n°5 – Incendie généralisé à deux cellules	P3	Sud	Chai	Np	Np	Np					16	22	29				
	Chai n°5 – Incendie généralisé à deux cellules	P4	ouest	Route départementale	Np	Np	Np					11	13	19				
A6	Chai 6-Cell.11	P1	Nord	Fosse d'extinction et bassin de rétention	Na	Na	4	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np	-	-	-	-
	Chai 6-Cell.11	P2	est	Cellule mitoyenne	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
	Chai 6-Cell.11	P3	Sud	Chai	5	7	11					Np	Np	Np				
	Chai 6-Cell.11	P4	ouest	Route départementale	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
A6	Chai 6-Cell.12	P1	Nord	Fosse d'extinction et bassin de rétention	Na	Na	4	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Aucune	Np	Np	Np	-	-	-	-
	Chai 6-Cell.12	P2	est	Zone agricole	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
	Chai 6-Cell.12	P3	Sud	Chai	5	7	11					Np	Np	Np				
	Chai 6-Cell.12	P4	ouest	Cellule mitoyenne	Na	Na	Na					Np	Np	Np				
A6	Chai n°6 – Incendie généralisé à deux cellules	P1	Nord	Fosse d'extinction et bassin de rétention	Np	Np	Np	-	-	-	-	16	22	29	Lente et retardée	6	Sérieux	Aucune
	Chai n°6 – Incendie généralisé à deux cellules	P2	est	Zone agricole	Np	Np	Np					11	13	19				
	Chai n°6 – Incendie généralisé à deux cellules	P3	Sud	Chai	Np	Np	Np					16	22	29				
	Chai n°6 – Incendie généralisé à deux cellules	P4	ouest	Route départementale	Np	Np	Np					11	13	19				
G1 à G4	Aire de dépotage n°1 à 4	P1	Nord	Chais	Np	Np	Np	-	-	-	-	8	12	14	Rapide	4	Modéré	Aucune
	Aire de dépotage n°1 à 4	P2	est	Chais	Np	Np	Np					4	6	8				
	Aire de dépotage n°1 à 4	P3	Sud	Chais	Np	Np	Np					8	12	14				
	Aire de dépotage n°1 à 4	P4	ouest	Route départementale	Np	Np	Np					4	6	8				

Na : non atteint ; Np : Non pertinent

A = Avec tenue des murs ; S = Sans tenue des murs

Modifié sur demande de l'exploitant

Tableau 13. Synthèse des distances de surpression des phénomènes dangereux et classement MMR

N° phd	Phénomène dangereux	Distances (m) aux seuils d'effets (augmentées à la demi-dizaine supérieure)				Cinétique	Prob.	Gravité	ClasseMMR
		20 mbar	50 mbar	140 mbar	200 mbar				
B1	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 1	50	25	15	10	Lente et retardée	6	Sérieux	Non coté
B2	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 2	50	25	15	10	Lente et retardée	6	Sérieux	Non coté
B3	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 3	50	25	15	10	Lente et retardée	6	Sérieux	Non coté
B4	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 4	50	25	15	10	Lente et retardée	6	Sérieux	Non coté
B5	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 5	50	25	15	10	Lente et retardée	6	Sérieux	Non coté
B6	Explosion de bac atmosphérique dans le chai 6	50	25	15	10	Lente et retardée	6	Sérieux	Non coté
D1	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne de l'aire de dépotage n°1	33	16	7	6	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Non coté
D2	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne de l'aire de dépotage n°2	33	16	7	6	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Non coté
D3	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne de l'aire de dépotage n°3	33	16	7	6	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Non coté
D4	Explosion du plus grand compartiment d'un camion-citerne de l'aire de dépotage n°4	33	16	7	6	Rapide	4	Pas d'effet hors site	Non coté

S = Sans tenue des murs

V. ÉVALUATION DE L'ACCEPTABILITE DES SCENARIOS D'ACCIDENT

Les phénomènes dangereux ayant des effets à l'extérieur du site sont positionnés dans la grille d'acceptabilité ci-dessous. Les autres phénomènes ne sont pas représentés. Comme pour les précédents tableaux relatifs à la probabilité et la gravité de chaque phénomène, les scénarios avec et sans tenue des murs sont indiqués.

Modifié sur demande de l'exploitant

Tableau 14. Grille d'appréciation de l'acceptabilité des scénarios

Gravité	Probabilité				
	E	D	C	B	A
	Extrêmement peu probable	Très improbable	Improbable	Probable	Courant
Désastreux	NON partiel (sites nouveaux)	NON rang 1	NON rang2	NON rang3	NON rang4
	MMR Rang 2 (sites existants)				
Catastrophique	MMR Rang 1	MMR Rang 2	NON rang 1	NON rang2	NON rang3
Important	MMR Rang 1 A1	MMR Rang 1	MMR Rang 2	NON rang 1	NON rang2
Sérieux	A2, A3, A4, A5, A6 B1, B2, B3, B4, B5, B6		MMR Rang 1	MMR Rang 2	NON rang 1
Modéré					MMR Rang 1

A = Avec tenue des murs ; S = Sans tenue des murs

Remarques : Tous les phénomènes de pollution des eaux et des sols à l'extérieur du site pouvant résulter d'incendies ne figurent pas dans le tableau ci-dessus du fait de la mise en œuvre par l'entreprise d'une capacité de rétention adéquate sur site.

- L'ensemble des phénomènes dangereux modélisés avec tenue des murs sont classés « non coté » dans cette grille du fait de l'absence d'effet en dehors du site.
- Pour les phénomènes dangereux modélisés sans tenue des murs :
 - les phénomènes D1 à D4 (explosion sur aire de dépotage) ne sont pas cotés dans cette grille du fait de l'absence d'effet en dehors du site ;
 - Pour les phénomènes A2, à A6 (incendie généralisé à deux cellules) et B1 à B6 (explosion de cuve inox sans tenue des murs), le résultat de l'évaluation de leur acceptabilité indique un risque moindre et l'absence de mesure de maîtrise des risques particulière.
 - Pour les phénomènes A1 (incendie généralisé à deux cellules), le résultat de l'évaluation de son acceptabilité indique la nécessité de mesure de maîtrise des risques particulières. Celles-ci sont indiquées ci-dessous.

VI. RECOMMANDATIONS POUR LA REDUCTION DES RISQUES

1. MESURES DE MAITRISE DES RISQUES

Les mesures de maîtrise des risques regroupent :

- Des mesures de prévention opérant en amont de l'événement redouté ;
- Des mesures de protection intervenant en aval de l'événement redouté central et visant à réduire ou supprimer les effets des phénomènes dangereux sur les personnes, les biens ou l'environnement.

Elles peuvent être techniques et/ou organisationnelles. Ces mesures sont reprises par phénomène dangereux ci-après.

2. MESURES TECHNIQUES DE MAITRISE DES RISQUES D'INCENDIE

L'entreprise met en œuvre les mesures techniques suivantes vis-à-vis du risque incendie :

- Une implantation des nouveaux bâtiments à un éloignement des limites de propriétés conforme aux prescriptions du cahier des charges des nouveaux stockages d'alcools à autorisation ;
- La présence de parois CF4h ;
- La mise en place d'un acrotère de 1 m en toiture et 0,5 m en façades entre les cellules adjacentes de chaque chai.
- La mise en rétention déportée des nouveaux locaux et des locaux existants par des collecteurs, drainant des zones de 250 m² maximum et rejoignant via des regards siphoides, la fosse d'extinction et la rétention déportée ;
- La protection foudre de toutes les structures à risques ;

Autres barrières de sécurité :

- Une détection incendie sur tous les bâtiments ;
- Une détection intrusion sur toutes les installations ;
- Des moyens en eau en adéquation avec le phénomène majeur d'incendie. Ce besoin est couvert par les deux réserves de 240 m³ du site ;
- Des extincteurs portatifs de puissance 144B en nombre suffisant
- 2 extincteurs sur roue de 50 kg par local ;
- L'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques ;
- La conformité des matériels électriques (normes ATEX, décret n° 88-1056, etc.) ;
- Une accessibilité des stockages, de la fosse d'extinction et des réserves d'eau aux engins du SDIS ;

3. MESURES TECHNIQUES DE MAITRISE DES RISQUES D'EXPLOSION

Les mesures techniques prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'explosion sont les suivantes :

- La conformité de la protection foudre,
- L'équipotentialité et la mise à la terre des masses métalliques,
- Des prises de terre à tous les postes de dépotage d'alcools,

Autres barrières de sécurité :

- La mise à jour de l'étude ATEX et conformité du matériel électrique au zonage ATEX,
- L'inertage des cuves d'alcools avant tous travaux par point chaud,

4. MESURES TECHNIQUES DE MAITRISE DU RISQUE DE PRESSURISATION DE CUVE

Face au risque de pressurisation de cuve prise dans un incendie :

- Les cuves existantes sont dotées d'évents et de trappes de trous d'homme aux ailettes de serrage déverrouillées assurant une surface d'évent suffisante ;

- Toute nouvelle cuve d'alcools sera dotée d'une surface d'événements adéquate pour rendre physiquement impossible ce phénomène.

5. MESURES TECHNIQUES DE MAITRISE DES RISQUES DE POLLUTION

L'installation disposera :

- D'un réseau de collecte des écoulements accidentels vers une rétention déportée de 415 m³

Autres barrières de sécurité :

- De matériel d'intervention d'urgence en cas d'écoulement de faible ampleur comprenant de l'absorbant, des moyens de pompage... pour faire face à tout déversement accidentel ;

6. MESURES ORGANISATIONNELLES DE MAITRISE DES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION, DE PRESSURISATION ET DE POLLUTION

Les mesures organisationnelles prévues par l'entreprise vis-à-vis des risques d'incendie et d'explosion sont les suivantes :

- L'application d'une procédure de dépotage intégrant également le risque foudre et la formation APTH des chauffeurs transportant des alcools,
- L'application de procédures de manipulation des produits dans les locaux à risques,
- La mise en œuvre de permis de feu et de permis de travail,
- L'interdiction de travaux avec point chaud sur toute cuve non inertée auparavant,
- Des consignes de sécurité et de sensibilisation du personnel,
- L'affichage d'interdictions de type « interdiction de fumer », « interdiction de sources d'inflammation », etc.,
- La vérification périodique par des organismes agréés :
 - Des installations électriques, y compris par thermographie,
 - Des équipements de sécurité de type exutoires, extincteurs, etc.,
 - Des installations de protection contre la foudre,
 - Des installations gaz par des organismes agréés,
- La vérification tous les 15 jours du niveau d'eau dans les regards siphoniques et la fosse d'extinction,
- Le maintien en permanence des ressources en eau à destination des secours et de leur accessibilité permanente,
- La vérification périodique de la disponibilité de la rétention déportée,
- La formation du personnel à la première intervention,

L'entreprise tient à jour un registre de suivi de la maintenance et des vérifications périodiques réalisées sur ces mesures de maîtrise des risques. Ce registre sera à disposition de l'inspection des installations classées.

7. MOYENS DE LUTTE EXTERNE

La caserne de pompiers la plus proche est celle de ARCHIAC (17), située à 6,2 km par le réseau viaire. Il n'y a pas de réserve en eau externe à moins de 200 m des installations.